



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 5 novembre 2024 — Vol. 47 N° 160

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2024

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 5 novembre 2024 — Vol. 47 N° 160

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	7319
Saluer la création d'un gala de reconnaissance des responsables en services de garde éducatifs du Haut-Richelieu	
Mme Audrey Bogemans	7319
Souligner la Semaine nationale des personnes proches aidantes	
Mme Linda Caron	7319
Souligner le 45e anniversaire de La Boussole, Centre de ressources à la famille	
Mme Suzanne Roy	7319
Souligner le 45e anniversaire du Regroupement Information-Logement de Pointe-Saint-Charles	
M. Guillaume Cliche-Rivard	7320
Souligner le lancement de la nouvelle saison de l'équipe de hockey féminin des Rockettes du Suroît	
Mme Marie-Belle Gendron	7320
Souligner le 40e anniversaire de La Maison des jeunes L'Escalier de Lachine	
M. Enrico Ciccone	7320
Souligner le départ à la retraite de Mme Gabrielle Doyon	
M. Sylvain Lévesque	7321
Souligner la présence d'une délégation de la Fédération de l'âge d'or du Québec, région de Laval, à l'Assemblée nationale	
M. Christopher Skeete	7321
Rendre hommage à M. Réjean Paré	
Mme Marie-Louise Tardif	7321
Souligner le 40e anniversaire de l'Association Québec-France Lanaudière	
M. François St-Louis	7321
Souligner le 40e anniversaire de l'organisme Intégration Re-Source	
M. Mathieu Lévesque	7322
Souligner le 50e anniversaire du Choeur de l'Île	
Mme Suzanne Tremblay	7322
Présence de l'ambassadeur de la République portugaise, M. António Manuel Torres Domingues Leão Rocha	7323
Présence de M. Germain Chevarie, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale	7323
Présentation de projets de loi	7323
Projet de loi n° 210 — Loi concernant la Ville de Blainville	7323
Mise aux voix	7323
Renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire	7323
Mise aux voix	7323
Dépôt de documents	7323
Dépôt de rapports de commissions	7324
Étude détaillée du projet de loi n° 67 — Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux	7324
Dépôt de pétitions	7324
Verser automatiquement aux familles d'accueil les allocations financières pour des activités sportives et culturelles	7324
Reconnaître officiellement les langues des signes au Québec et améliorer l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes	7324

Table des matières (suite)

Questions et réponses orales	7325
Délais d'attente pour les chirurgies en oncologie	
M. Marc Tanguay	7325
M. François Legault	7325
M. Marc Tanguay	7326
M. François Legault	7326
M. Marc Tanguay	7326
M. François Legault	7326
M. Marc Tanguay	7326
M. François Legault	7326
Délais d'attente en chirurgie	
M. André Fortin	7327
M. Christian Dubé	7327
M. André Fortin	7327
M. Christian Dubé	7327
M. André Fortin	7328
M. Christian Dubé	7328
Accès aux soins de santé	
M. André Fortin	7328
M. Christian Dubé	7328
M. André Fortin	7328
M. Christian Dubé	7329
M. André Fortin	7329
M. Christian Dubé	7329
Recours au secteur privé dans le réseau de la santé	
M. Gabriel Nadeau-Dubois	7329
M. François Legault	7330
M. Gabriel Nadeau-Dubois	7330
M. François Legault	7330
M. Gabriel Nadeau-Dubois	7330
M. François Legault	7330
Recours au secteur privé dans le réseau de la santé	
M. Vincent Marissal	7331
M. Christian Dubé	7331
M. Vincent Marissal	7331
M. Christian Dubé	7331
M. Vincent Marissal	7331
M. Christian Dubé	7332
Application de certaines dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif	
M. Alexandre Leduc	7332
M. Jean-François Roberge	7332
M. Alexandre Leduc	7332
M. Jean-François Roberge	7333
M. Alexandre Leduc	7333
M. Jean-François Roberge	7333
Construction d'un poste électrique d'Hydro-Québec dans le Quartier latin	
Mme Manon Massé	7333
Mme Christine Fréchette	7333
Mme Manon Massé	7334
Mme Christine Fréchette	7334
Mme Manon Massé	7334
Mme Christine Fréchette	7334
Application des dispositions de la Charte de la langue française aux cégeps	
M. Pascal Paradis	7334
M. Jean-François Roberge	7335
M. Pascal Paradis	7335
M. Jean-François Roberge	7335
M. Pascal Paradis	7335
M. Jean-François Roberge	7336

Table des matières (suite)

Sécurité à proximité de La Maison Benoît-Labre	
Mme Elisabeth Prass	7336
M. Lionel Carmant	7336
Motions sans préavis	7336
Demander au ministre de la Santé de resserrer la réglementation des produits liés au vapotage, d'en assurer une application vigoureuse et de mettre en oeuvre les recommandations formulées par le directeur national de santé publique visant à mieux encadrer le vapotage	7336
Mise aux voix	7337
S'opposer à toute interdiction d'accès à des lieux pour les forces policières lorsque leur intervention est requise	7338
Mise aux voix	7338
Avis touchant les travaux des commissions	7339
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	7339
Affaires du jour	7339
Ajournement	7340

Le mardi 5 novembre 2024 — Vol. 47 N° 160

(Treize heures quarante et une minutes)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous allons débiter nos travaux, je vous invite à prendre place. Donc, je salue la belle assistance pour ce premier segment.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous sommes à la rubrique Déclarations des députés, et, sans plus tarder, je reconnais Mme la députée d'Iberville.

Saluer la création d'un gala de reconnaissance des responsables en services de garde éducatifs du Haut-Richelieu

Mme Audrey Bogemans

Mme Bogemans : Merci beaucoup, M. le Président. Non seulement nous sommes plusieurs acteurs régionaux à avoir créé le fonds entreprendre en petite enfance dans le Haut-Richelieu pour soutenir toute personne qui souhaite fonder un service de garde en famille, en communauté ou en entreprise, une initiative qui, depuis déjà un an, a contribué à créer plus que 40 nouvelles places, mais certains acteurs sont allés plus loin, ils ont décidé de mettre sur pied une initiative pour faire rayonner ces entrepreneurs d'exception, ces entrepreneurs mêmes qui veillent sur nos enfants et à leur développement tous les jours.

Mme Boivin, Mme Brodeur, Mme Côté, également, respectivement des bureaux coordonnateurs régionaux et de NexDev, sont ici, avec les membres de leurs équipes, parce qu'elles sont à l'origine du gala reconnaissance des responsables en services de garde éducatifs du Haut-Richelieu.

Félicitations, mesdames, de valoriser cette profession qui fait toute la différence dans notre communauté! Merci au nom de tous les parents d'Iberville.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée d'Iberville. Et la parole revient maintenant à Mme la députée de La Pinière.

Souligner la Semaine nationale des personnes proches aidantes

Mme Linda Caron

Mme Caron : Merci, M. le Président. En cette Semaine nationale des personnes proches aidantes, je saisis l'occasion de souligner l'apport incommensurable de ces personnes et de mettre en lumière certains faits.

Au Québec, près d'une personne sur quatre se dévoue pour soutenir un proche ayant une incapacité temporaire ou permanente sans se rendre compte qu'elles sont proches aidantes et qu'elles peuvent elles-mêmes demander de l'aide. Des organismes communautaires soutiennent les personnes proches aidantes qui s'adressent à eux, mais il leur faut du financement pour poursuivre leurs activités.

Les personnes proches aidantes ont une connaissance intime des besoins de leurs proches aidés, mais cette connaissance n'est pas toujours valorisée par l'ensemble des membres du réseau de la santé et des services sociaux. Il faut écouter le proche aidant tout en étant sensible à son état d'épuisement.

Les proches aidants pallient le manque de services publics, il faut en prendre soin et les traiter dignement.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de La Pinière. Au tour de Mme la députée de Verchères.

Souligner le 45e anniversaire de La Boussole, Centre de ressources à la famille

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Merci, M. le Président. Je souhaite mettre en lumière l'organisme La Boussole, Centre de ressources à la famille, qui, depuis 15 ans, accompagne les familles de la circonscription avec un dévouement exemplaire.

L'organisme offre un milieu chaleureux où parents et enfants trouvent des activités enrichissantes, un soutien essentiel et des services adaptés à leurs besoins.

Dans la dernière année, La Boussole a vu sa fréquentation doubler, signe éloquent de la confiance que lui accorde la population et de la pertinence de ses actions.

Je salue la merveilleuse équipe composée de Marilyn, Karianne, Sylvie, Samantha sous la direction d'Isabelle Dupuis, ainsi, bien sûr, que tous les bénévoles qui, par leur engagement, créent un environnement accueillant et soutenant.

La Boussole fait une vraie différence dans la vie des familles. Bon 15e! Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Verchères. Et je cède maintenant la parole à M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Souligner le 45e anniversaire du Regroupement Information-Logement de Pointe-Saint-Charles

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, M. le Président. Je souhaite souligner aujourd'hui le 45e anniversaire du Regroupement Information-Logement, le RIL, soit le comité logement de Pointe-Saint-Charles.

Depuis 1979, le RIL oeuvre à l'amélioration des conditions en matière de logement par la mobilisation sociale, l'éducation populaire ou encore la diffusion d'information sur les droits des locataires.

En pleine crise du logement et alors que de plus en plus de citoyens et citoyennes et de familles peinent à se loger ou à payer leur loyer, le RIL offre également de l'accompagnement en matière de défense de droits des locataires.

Tout en saluant leur travail exceptionnel, je réitère ici l'urgence pour le gouvernement d'investir massivement dans la construction de logements sociaux ou hors marché afin que tous et toutes puissent avoir droit à un logement.

Enfin, j'invite mes collègues à se joindre à moi pour saluer le travail exceptionnel du RIL de Pointe-Saint-Charles. Encore une fois, je leur souhaite un très joyeux 45e anniversaire.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne. Et la parole revient maintenant à Mme la députée de Châteauguay.

Souligner le lancement de la nouvelle saison de l'équipe de hockey féminin des Rockettes du Suroît

Mme Marie-Belle Gendron

Mme Gendron : Merci, M. le Président. Le 26 octobre dernier, les Rockettes du Suroît ont officiellement lancé leur troisième saison de hockey féminin sous la pluie d'encouragements d'une foule animée.

Grâce à l'engagement exceptionnel de 12 bénévoles qui composent le conseil d'administration, dont Marc-André Verreault, le président, et M. Jean-Marc Loof, le vice-président, ce sont presque 150 jeunes filles qui ont l'occasion d'intégrer une ligue de hockey à leur image.

Avec des modèles comme Kim St-Pierre, qui vient de chez nous, et une panoplie d'autres pionnières qui ont frayé le chemin, les associations de hockey féminin continuent à prendre de l'importance, au Québec, alors que plus de 8 000 jeunes hockeyeuses ont pris la glace cette année.

Aujourd'hui, j'aimerais saluer non seulement les jeunes joueuses, mais également tous ceux et celles qui forment le réseau, qui rendent possible tous les buts comptés. Je suis très fière de voir cette tendance prendre de l'ampleur dans ma circonscription et de voir le sport féminin mis de l'avant.

Je souhaite une bonne saison à toutes les joueuses et aux parents, bien sûr, des équipes des Rockettes du Suroît. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Châteauguay. Et je reconnais maintenant M. le député de Marquette.

Souligner le 40e anniversaire de La Maison des jeunes L'Escalier de Lachine

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Aujourd'hui, je tiens à souligner le 40e anniversaire de La Maison des jeunes L'Escalier de Lachine, située dans le beau comté de Marquette.

Cet organisme a vu le jour en 1984. En 2004, elle a ouvert un deuxième local, situé dans le quartier Saint-Pierre, afin d'élargir sa présence sur le terrain. Leur mission première est d'encourager le dépassement de soi, le développement social et culturel des jeunes âgés de 12 à 17 ans. Via des activités et des programmes qui visent la créativité et la solidarité, La Maison des jeunes L'Escalier de Lachine fait de nos jeunes des personnes impliquées, responsables et critiques.

Au cours des années, cet organisme a su s'adapter aux besoins d'une communauté changeante. Leurs nombreuses levées de fonds ont également permis à plusieurs de découvrir des places telles que le lac Champlain, la Gaspésie, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Belgique, le Guatemala et, tout récemment, la France, à l'occasion des Jeux olympiques.

Un grand merci à la directrice générale, Mme Christelle Onomo Lopes, et à toute son équipe pour leur implication et dévouement auprès de la jeunesse. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Marquette. Et je cède maintenant la parole à M. le député de Chauveau.

Souligner le départ à la retraite de Mme Gabrielle Doyon**M. Sylvain Lévesque**

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, M. le Président. Aujourd'hui, je souligne l'engagement bénévole de Mme Gabrielle Doyon, que je salue, d'ailleurs, dans nos tribunes. Elle est accompagnée de Monique Doyon Villeneuve, Johanne Careau et Rita Fortier Lavoie.

En juin 2011, Mme Doyon a quitté la fonction publique après 35 ans de loyaux services et a accepté l'invitation d'une de ses amies de s'impliquer à la conférence Saint-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-des-Laurentides et du Lac-Beauport.

Reconnue comme étant une personne généreuse de son temps, Mme Doyon a oeuvré au sein de cet organisme pendant 24 ans, où elle a occupé différentes fonctions au conseil d'administration, soit secrétaire, trésorière et, plus récemment, comme présidente.

Cette femme dévouée a toutes les raisons d'être fière, car elle a su, au fil des années, maintenir et développer des relations harmonieuses avec les organismes du milieu.

Chère Mme Doyon, continuez votre implication, votre engagement, mais aussi prenez du temps pour vous, vous le méritez, de tout coeur. Merci du fond du coeur. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Chauveau. Et merci à Mme Doyon pour son engagement. Je reconnais maintenant M. le député de Sainte-Rose.

Souligner la présence d'une délégation de la Fédération de l'âge d'or du Québec, région de Laval, à l'Assemblée nationale**M. Christopher Skeete**

M. Skeete : Merci beaucoup, M. le Président. Chers collègues, aujourd'hui, on reçoit la visite de 52 membres de la FADOQ Laval. Pour l'occasion, bien, j'ai cru bon de souligner l'apport important de cet organisme dans notre région.

Dans son ensemble, la Fédération de l'âge d'or du Québec comporte plus de 580 000 membres à travers la province. Cette communauté de soutien se dédie chaque jour pour améliorer la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus par ses activités sportives, culturelles et même artistiques.

Non seulement la FADOQ brise l'isolement et crée des liens forts entre ses membres, mais elle défend aussi les droits de ses membres de vivre avec vigueur et de faire... de s'épanouir dans la société contemporaine. Ils offrent aussi des avantages importants à leurs membres et les tiennent informés de plein de choses.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les membres de l'équipe régionale de la FADOQ Laval.

Sylvie Deschamps, toi et ton équipe faites un travail extraordinaire. Grâce à votre engagement et votre passion, il fait bon vieillir à Laval.

Et, à tous les membres de la FADOQ ici présents, bienvenue chez vous.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Sainte-Rose. Et bienvenue aux membres de la FADOQ de Laval.

Je reconnais maintenant Mme la députée de Laviolette—Saint-Maurice.

Rendre hommage à M. Réjean Paré**Mme Marie-Louise Tardif**

Mme Tardif : En 1979, Réjean Paré commence sa carrière d'entrepreneur forestier à La Tuque comme opérateur-proprétaire d'une écimeuse. C'est un leader innovant, positif, déterminé, un cerveau en ébullition mais contrôlé.

En 1988, il fonde le Groupe Rémabec, une entreprise en opérations forestières qu'il transforme en compagnie consolidant ce qui se fait en foresterie.

Au fil des ans, ses partenaires et lui se sont solidement implantés dans plusieurs municipalités en Mauricie, au Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Groupe Rémabec compte 11 usines, 40 filiales et près de 2 000 employés dans tous les domaines de la filière forestière : hébergement, opérations, transformation, équipement, transport, production d'énergies vertes. C'est le plus grand entrepreneur forestier privé et l'un des plus importants scieurs au Québec.

M. Paré, vous êtes un modèle et vous méritez grandement cette reconnaissance. Merci.

• (13 h 50) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Laviolette—Saint-Maurice. Je cède maintenant la parole à M. le député de Joliette.

Souligner le 40e anniversaire de l'Association Québec-France Lanaudière**M. François St-Louis**

M. St-Louis : Merci, M. le Président. Comme le chante si bien Michel Rivard :

«C'est une langue de France aux accents d'Amérique,

«Elle déjoue le silence à grands coups de musique.
«C'est la langue de mon coeur et le coeur de ma vie,
«Que jamais elle ne meure, que jamais on ne l'oublie.»

Sur ces paroles bien senties, je tiens à souligner aujourd'hui en cette Chambre l'anniversaire de l'Association Québec-France Lanaudière.

En effet, M. le Président, l'AQFL célèbre cette année ses 40 ans, quatre décennies à établir, à bâtir et à nourrir des relations franco-québécoises. Célébrer l'AQFL, c'est aussi célébrer des projets comme le programme Intermunicipalités, qui permet à de jeunes étudiants français et québécois de découvrir et de connaître une culture francophone différente de la leur.

Que ce soit à travers les jumelages, les conférences, les nombreux voyages organisés, dans sa mission première, l'AQFL célèbre et protège notre langue, notre culture et nos racines communes.

Longue vie à l'AQFL! Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Joliette. Et merci et bravo à l'Association Québec-France Lanaudière.

Je reconnais maintenant M. le député de Chapleau.

Souligner le 40e anniversaire de l'organisme Intégration Re-Source

M. Mathieu Lévesque

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, M. le Président. Aujourd'hui, j'aimerais souligner le 40e anniversaire de Re-Source Intégration, une entreprise d'économie sociale dans Chapleau, à Gatineau, en Outaouais, qui s'est donné pour mission de créer des emplois pour les personnes handicapées et de leur offrir une expérience de travail réelle, significative et gratifiante.

Re-Source Intégration est un acteur majeur dans notre communauté dans la lutte contre l'exclusion et la discrimination des personnes souffrant d'un handicap intellectuel, de troubles de santé mentale ou ayant des limitations physiques. Cette entreprise apporte également une solution à l'enjeu de la pénurie de main-d'oeuvre en permettant la participation et la contribution de tous, tout en améliorant les conditions de vie de ses employés grâce à un emploi enrichissant, en les accompagnant sur le chemin de l'indépendance financière.

Je rends donc hommage à toute l'équipe de Re-Source Intégration, ses employés, son conseil d'administration et ses bénévoles, pour leur travail exceptionnel qui, depuis maintenant 40 ans, fait toute la différence au quotidien grâce à leur engagement. Vous êtes des modèles au sein de notre communauté et vous pouvez être très fiers de vos accomplissements. Toutes mes félicitations, et bon 40e anniversaire!

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Chapleau. La prochaine intervention revient à Mme la députée de Hull.

Souligner le 50e anniversaire du Choeur de l'Île

Mme Suzanne Tremblay

Mme Tremblay : Merci, M. le Président. Je tiens aujourd'hui à souligner le 50e anniversaire du Choeur de l'Île, un ensemble qui fait vibrer notre communauté au rythme du chant et de la musique depuis sa fondation par Gaétan Robichaud.

Dès ses débuts, le Choeur de l'Île s'est imposé comme un fier ambassadeur de notre culture, offrant un répertoire qui va de la chanson traditionnelle aux oeuvres classiques, tout en mettant l'accent sur un style populaire francophone. Il réunit des passionnés de tous âges, unis par leur amour du chant, et offre des performances d'une qualité exceptionnelle, laissant des souvenirs inoubliables.

Si le Choeur de l'Île est toujours aussi vivant après toutes ces années, c'est grâce au dévouement inlassable de ses choristes et de ses nombreux bénévoles.

Au fil du temps, il a également évolué sous la direction de chefs talentueux qui ont laissé leur marque. Je pense notamment à Yves Lacoursière, qui dirige le chœur depuis maintenant 16 ans.

Cet anniversaire est donc l'occasion pour moi de saluer leur contribution inestimable et de les remercier pour ces 50 années de musique, de partage et de souvenirs précieux pour notre région. Bon 50e anniversaire!

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Hull. Alors, voilà qui met fin à la rubrique Déclarations des députés. Je vous remercie pour vos déclarations.

Et nous allons suspendre les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 13 h 56)

(Reprise à 14 h 05)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie. Vous pouvez vous asseoir.
J'ai...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous demande de garder le silence, s'il vous plaît.

**Présence de l'ambassadeur de la République portugaise,
M. António Manuel Torres Domingues Leão Rocha**

Et j'ai le plaisir de souligner la présence, dans nos tribunes, de l'ambassadeur de la République portugaise, Son Excellence António Manuel Torres Domingues Leão Rocha.

**Présence de M. Germain Chevarie, ex-parlementaire
de l'Assemblée nationale**

J'ai également le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de M. Germain Chevarie, ancien député des Îles-de-la-Madeleine.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

Donc, nous allons poursuivre à la rubrique Présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente. Je vous demande d'appeler l'article c du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 210

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. À l'article c du feuilleton, j'ai reçu le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville. La directrice de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. Je dépose ce rapport.

En conséquence, M. le député de Blainville présente le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville.

Mise aux voix

Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente. Conformément au premier alinéa de l'article 267 du règlement, je propose la motion suivante :

«Que le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville, soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.»

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Motion adoptée.

Dépôt de documents

Donc, nous poursuivons à la rubrique du dépôt des documents. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, à nouveau, Mme la Présidente, je dépose les réponses aux questions inscrites au feuilleton le 12 septembre 2024 par la députée de D'Arcy-McGee et le 3 octobre 2024 par le député de Matane-Matapédia.

Je dépose également les réponses du gouvernement aux pétitions déposées en Chambre le 18 septembre 2024 par le député de Saint-Henri—Sainte-Anne, le 26 septembre 2024 par le député de Maurice-Richard et le 1er octobre 2024 par la députée de Sherbrooke. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Ces documents sont déposés.

Pour ma part, je dépose une lettre adressée à la présidente de l'Assemblée nationale par M. Daniel Paré, sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 12 septembre 2024.

Enfin, j'ai reçu préavis d'une motion qui sera inscrite dans le feuilleton de demain aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Conformément à l'article 97.1 du règlement, je dépose copie du texte de ce préavis.

Dépôt de rapports de commissions

Maintenant, nous poursuivons à la rubrique Dépôt des rapports de commissions. M. le président de la Commission des institutions et député de Richmond.

Étude détaillée du projet de loi n° 67

M. Bachand : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je dépose le rapport de la Commission des institutions qui, le 9, 10, 24 et 31 octobre, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux. La commission a adopté le texte du projet de loi avec amendements. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Ce rapport est déposé.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt des pétitions, maintenant, Mme la députée de Robert-Baldwin.

Verser automatiquement aux familles d'accueil les allocations financières pour des activités sportives et culturelles

Mme Garceau : Oui, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 326 pétitionnaires. Désignés : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la pratique d'une activité sportive et culturelle chez les jeunes permet de contrer l'émergence de problèmes d'intériorisation tels que la dépression, l'anxiété, les troubles somatiques et de réduire les stress;

«Considérant que l'accès aux activités sportives et culturelles est essentiel au développement et au bien-être de tous les enfants notamment ceux de la direction de la protection de la jeunesse en famille d'accueil;

• (14 h 10) •

«Considérant que les sommes prévues dans la circulaire [2023-2028] du ministère de la Santé et des Services sociaux, entre autres pour les activités sportives et culturelles, ne sont pas accessibles automatiquement aux familles d'accueil comme d'autres allocations auxquelles ont droit les enfants qu'elles accueillent;

«Considérant que l'obtention de ces allocations financières est la source d'un long et pénible bras de fer entre les familles d'accueil et les établissements du réseau de la santé;

«Considérant que trop d'enfants de la DPJ se voient notamment privés de pratiquer une activité sportive et culturelle par le MSSS;

«Considérant que les familles d'accueil ont à coeur le bien-être et le développement des enfants qu'elles accueillent et souhaitent leur offrir un environnement favorable à leur épanouissement;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de rendre les allocations financières aux familles d'accueil, dont celles pour les activités sportives et culturelles, automatiques et en un versement unique annuel afin d'éviter que de nouveaux enfants de la DPJ soient lésés.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Cet extrait de pétition est déposé. Maintenant, nous poursuivons avec Mme la députée de D'Arcy-McGee.

Reconnaître officiellement les langues des signes au Québec et améliorer l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 633 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que l'accessibilité aux services publics, y compris les services de santé, d'éducation et de justice, est un droit fondamental pour tous les citoyens;

«Considérant que de nombreuses personnes sourdes et malentendantes au Québec rencontrent des obstacles dans leur accès aux services de santé, d'éducation, de justice et autres services publics;

«Considérant que l'utilisation de la langue des signes québécoise (LSQ), de la langue des signes américaine (ASL) et des technologies de communication accessibles peut grandement améliorer l'accès à ces services;

«Considérant que l'Ontario a reconnu en 1993 l'ASL et la LSQ comme langues d'enseignement et que plusieurs pays ont reconnu la langue des signes dans leur constitution, dont la Finlande, le Japon, l'Autriche, l'Islande, le Venezuela et le Kenya;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

«Reconnaître officiellement la langue des signes québécoise;

«Reconnaître officiellement la langue des signes américaine;

«Financer et promouvoir davantage les services d'interprétation en langues des signes et les technologies de communication accessibles;

«Renforcer les lois et règlements en matière d'accessibilité;

«Garantir l'égalité des droits, des opportunités et l'inclusion sociale pour les personnes sourdes et malentendantes dans la société québécoise.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes rendus à la période de questions et réponses orales, et, pour ce faire, je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

Délais d'attente pour les chirurgies en oncologie

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le gouvernement de la CAQ ne s'occupe pas de notre monde. En 2018, lors du début du premier mandat, rappelez-vous d'un engagement-phare, en santé, d'améliorer l'accès aux soins, en santé. Après six ans, c'est pire que pire, Mme la Présidente.

Aujourd'hui, je vais vous raconter l'histoire qu'a racontée Emmanuelle Latraverse dans un article dans le journal, le 25 octobre dernier. C'est l'histoire de Louise, 70 ans, retraitée, qui vit à Québec.

En 2021, milieu de l'année 2021, elle ressent des symptômes. Après six mois de rendez-vous et de délais, elle a le diagnostic qui tombe : cancer des ovaires. Il faut l'opérer rapidement, il faut l'opérer rapidement. Première date fixée en mai 2022, cinq mois après, mais l'opération n'a pas eu lieu, il y avait un manque d'infirmières. Elle a été recédulée plus tard, durant l'été 2022; manque de personnel postopératoire, pas d'opération.

Louise a été finalement opérée 11 mois après son diagnostic, hors délai. Les délais, c'est 56 jours. Elle a été opérée 11 mois après. Mauvaise nouvelle, aujourd'hui, le cancer est toujours présent. Elle en est réduite, maintenant, à espérer uniquement d'endiguer le cancer, et la chimiothérapie sont ses traitements réguliers. Elle affirme : «On s'est toujours dit qu'un coup dans le système ça allait bien, mais ce n'est plus vrai.»

Que dit le premier ministre, aujourd'hui, à Louise?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, effectivement, en 2018, on avait promis d'améliorer l'accès au réseau de la santé. L'accès au réseau de la santé, ça se passe d'abord par les médecins de famille. Quand on est arrivés, en 2018, il y avait 6 400 000 Québécois qui avaient un médecin de famille. Aujourd'hui, il y en a 7 millions, donc 600 000 de plus. Mais ce n'est pas assez, Mme la Présidente. On est en négociation avec le syndicat des médecins de famille. On pense qu'avec le nombre actuel de médecins de famille c'est possible de prendre en charge plus que 7 millions de Québécois. Donc, ça, c'est la première étape importante, parce que ce sont les médecins de famille, quand ils ont besoin d'un spécialiste, qui vont référer à un spécialiste. Donc, ça, c'est la deuxième étape.

On est aussi en négociation avec le syndicat de la FMSQ, des médecins spécialistes. Ils nous avaient demandé... puis ils nous disaient qu'ils avaient très hâte qu'on conclue une entente avec la FIQ, avec le syndicat des infirmières, pour avoir plus de flexibilité pour placer des infirmières dans des salles d'opération. C'est ce qu'on est en train de faire, Mme la Présidente.

Évidemment, il faut se rappeler qu'avec la pandémie il y a eu un élagage, il y a eu un report de certaines chirurgies. On est encore en rattrapage. Mais, Mme la Présidente, il se fait plus d'opérations actuellement qu'il s'en faisait avant.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Monsieur... Première complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, le délai maximal pour opérer un cancer, c'est 56 jours. Ça, c'est établi par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. 56 jours, c'est la base scientifique pour opérer un cancer. En janvier 2020 à aujourd'hui, le nombre, la liste d'attente de ceux qui ont le cancer puis qui sont opérés hors délai est passée de 350 à 836 Québécoises et Québécois, comme Louise, qui doit vivre aujourd'hui avec le cancer, Mme la Présidente, qui a attendu 11 mois.

Que vaut la parole du premier ministre?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, on se rappellera, dernière négociation, dans le mandat précédent, avec les médecins spécialistes, qui étaient représentés par Lucien Bouchard, on avait convenu ensemble de réduire leur rémunération puis de mettre des montants importants, là, on parle de centaines de millions de dollars, dans un fonds qu'on a appelé l'IPAM, qui doit servir à faire du rattrapage de chirurgies. Il y a encore du travail à faire pour bien s'entendre avec le syndicat des spécialistes, mais, Mme la Présidente, c'est vrai que tout n'est pas parfait, mais j'invite le chef de l'opposition officielle à aller voir les indicateurs, il va voir que la situation s'améliore.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, je lui parle de cancer, de Québécoises et Québécois qui sont diagnostiqués avec le cancer. Il y en a 836, ça, c'est plus que le double par rapport à 2020, aujourd'hui, 836 qui sont hors délais, qui ne sont pas opérés, comme Louise, qui a été opérée, malheureusement, 11 mois, pas deux mois après, 11 mois après le diagnostic, puis aujourd'hui elle doit vivre avec la chimiothérapie jusqu'à la fin de ses jours, Mme la Présidente.

Alors, le premier ministre, qui a abandonné Louise et qui a abandonné des centaines de Québécoises et de Québécois, que vaut sa parole, au premier ministre?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Bien, Mme la Présidente, évidemment que j'ai des pensées pour Louise et pour toutes les personnes qui sont en attente de traitement pour un cancer. On connaît tous des gens qui ont été atteints de cancer. On peut comprendre le stress qu'on vit quand on est atteint de cancer. Ça fait partie des priorités. Quand on regarde les chirurgies, les délais maximums qui sont fixés comme objectif, évidemment, parmi les plus courts, on a tout ce qui touche aux cancers.

Donc, Mme la Présidente, la situation s'améliore, mais il y a encore du travail à faire. Et j'invite le chef de l'opposition officielle, s'il a des suggestions...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, l'Institut canadien d'information sur la santé a affirmé que, dans le reste du Canada, en 2022-2023, je cite, «le volume de chirurgies est revenu à ce qu'il était avant la pandémie». Au Québec, ce n'est pas le cas, Mme la Présidente. Nous sommes les cancrés. Mais, au-delà de cela, ce sont des vies qui sont brisées, des gens qui ont le cancer puis qui ne sont pas opérés. Plus de 4 600 diagnostics de cancer. Un sur cinq ne sera pas opéré dans les délais.

Que vaut la parole du premier ministre?

• (14 h 20) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, c'est assez simple à comprendre. On réussit à augmenter l'offre de soins. Donc, on offre plus de soins. Par contre, la demande augmente encore plus vite. Et je sais que le chef de l'opposition officielle n'aimerait pas ma réponse, mais on a 600 000 immigrants temporaires. Oui. Mme la Présidente, oui, parmi les 600 000 immigrants temporaires, il y en a, malheureusement, qui ont le cancer, qui ont besoin...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : S'il vous plaît! Je vous demanderais de garder le silence lorsque je... Lorsque M. le premier ministre a la parole, je veux entendre M. le premier ministre. Alors, nous allons poursuivre. En principale, M. le député de Pontiac.

Délais d'attente en chirurgie

M. André Fortin

M. Fortin : Oui. Mme la Présidente, je veux bien, là, que le premier ministre nous dise que la situation s'améliore, mais ce n'est clairement pas le cas. Aujourd'hui, là, il y a 162 259 patients qui attendent pour une chirurgie, au Québec. Ça, c'est 4 000 de plus que lorsque le ministre de la Santé a déposé son dernier plan de rattrapage. Ça fait trois ans... Ça fait trois fois qu'il propose des plans de rattrapage et ça fait trois fois que la liste continue de grossir à la fin de l'exercice.

La dernière fois qu'il a promis un plan de rattrapage, il nous a dit : Faites-vous-en pas, on a un fonds de 400 millions pour accélérer les chirurgies. Ça, c'était il y a un an et demi. Ça devait servir pour ouvrir plus de salles d'opération. Mais, Mme la Présidente, ce fonds-là, il ne le dépense pas. Il y a encore, un an et demi plus tard, 340 millions dans ce fonds-là, 340 millions d'inutilisés. Aussi bien dire qu'il y a 340 millions de raisons pour lesquelles les gens ne se font pas opérer. Qu'est-ce que le ministre de la Santé attend pour dépenser ces sommes-là?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, premièrement, Mme la Présidente, je voudrais corriger le député de Pontiac. Les chiffres qu'il cite sont inexacts. Alors, j'ai, devant moi, les chiffres qui sont dans nos tableaux de bord. Le dernier mois, les listes d'attente ont encore réduit, et particulièrement pour les chirurgies de plus qu'un an. Je n'irai pas dans le détail de ces chiffres-là, mais ces chiffres sont publics puis ils sont disponibles à tous les Québécois.

Deuxièmement, sur la question du fonds de l'IPAM, le premier ministre l'a touchée tout à l'heure, on a eu une entente avec la FMSQ pour 400 millions de dollars, qui a été bonifiée par la suite, la dernière entente qu'on a avec la fédération, grâce à ma collègue au Trésor, pour être capables d'avoir accès à ces fonds-là lorsque la nouvelle convention collective serait signée. C'était une première étape, mais vous comprendrez, Mme la Présidente, que ça faisait un an et demi qu'on attendait la signature de cette entente-là.

Alors, si les infirmières ne sont pas dans les blocs opératoires, c'est malheureux, mais soyons très conscients que nos chirurgiens ne peuvent pas opérer. On a réussi quand même, Mme la Présidente, à augmenter les opérations de 22 000 de plus que l'an dernier, malgré ces situations-là. Je vais continuer, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Mme la Présidente, la patiente qui attend depuis trois ans pour son opération au genou, là, parce qu'il y en a, des patients qui attendent deux, trois ans pour une opération au genou, Mme la Présidente, elle n'en a rien à cirer que le ministre nous dise que c'est la faute des spécialistes, que c'est la faute de sa collègue qui n'a pas réussi à négocier avec les infirmières. Elle veut juste savoir quand est-ce qu'elle va pouvoir jouer avec ses petits-enfants comme le ministre de la Santé lui a promis quand il lui a dit qu'il réduirait les listes d'attente.

C'est lui, le gestionnaire qui est en charge. Quand est-ce qu'il va l'utiliser, son 400 millions?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, Mme la Présidente, ce n'est pas une question d'avoir des excuses, c'est de faire face à la réalité. Je pense que les Québécois sont conscients que tout le monde fait son possible. Les médecins spécialistes veulent opérer, mais, si on n'a personne dans nos salles d'attente, on ne peut pas opérer.

Alors, on a réussi, pendant la pandémie, grâce aux cliniques privées, d'être capable de faire 260 000 opérations. C'est des gens qui n'auraient pas pu se faire opérer pendant la pandémie. Alors, Mme la Présidente, je pense que tout le monde fait les efforts.

Maintenant, deuxièmement, je reviens, puis je n'ai pas complété mon point sur le 400 millions de disponible. Encore une fois, ce n'est pas une question d'avoir une excuse. J'ai parlé, encore une fois, la semaine dernière, avec le Dr Oliva, j'ai dit : Je peux-tu m'assurer avec vous que, lorsque les infirmières vont être en place, vous allez être capables d'être là? Il m'a dit oui. J'espère que ce sera le cas.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Personne dans les salles d'attente? Il y a 160 000 patients dans les salles d'attente du Québec qui attendent juste ça, un appel pour leur opération.

En mars, là, en mars, lors des crédits, le ministre de la Santé nous disait : On n'a presque rien dépensé encore, mais les spécialistes, eux, ils ont fait leur bout de chemin. Maintenant, il faut que les équipes du ministère fassent leur travail.

Quand est-ce que les équipes de son ministère, quand est-ce que ce ministre-là, quand est-ce que ses équipes vont faire le travail pour que les gens puissent se faire opérer une fois pour toutes?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...on commence à corriger les chiffres. On a beaucoup d'empathie pour les personnes qui sont là, on se comprend. On a plusieurs facteurs, c'est ce que je disais, Mme la Présidente, il y a plusieurs facteurs qui font que, malheureusement, malgré les efforts de chacun... Puis je veux saluer le personnel, là, le personnel, puis je pense aux chirurgiens, ils ont quand même fait, dans des conditions difficiles, où il nous manque d'infirmières, 22 000 chirurgies de plus qu'à la même période l'an dernier. Ce n'est pas rien, ça, Mme la Présidente. Alors, ce n'est pas parce que les gens ne font pas d'efforts.

Est-ce qu'on est satisfaits d'où on est rendus? La réponse, c'est non. Mais, je vous le dis, Mme la Présidente, tout le monde, dans le réseau, fait un effort.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En principale, M. le député de Pontiac.

Accès aux soins de santé**M. André Fortin**

M. Fortin : Le ministre de la Santé, là, il a 60 milliards à sa disposition, mais, à Thetford Mines, il a diminué la capacité de l'hôpital du tiers. Il a 60 milliards à sa disposition, mais, la semaine dernière, c'est un gardien de sécurité qui faisait le triage à l'Hôpital de Thetford Mines. Le ministre a 60 milliards à sa disposition, mais, à Charlevoix, il y a une unité d'obstétrique qui ferme constamment, comme en Haute-Gaspésie, comme c'est le cas chez nous, de façon permanente, dans le Pontiac. À Lotbinière, c'est médecin après médecin qui quitte la région et des patients après patients qui doivent faire la route vers Lévis juste pour consulter un médecin de famille. Il n'y a pas un patient au Québec qui trouve que ça va bien, mais c'est particulièrement vrai en région.

Et là le comble, Mme la Présidente, c'est que le ministre de la Santé a dit aux médias cette semaine qu'il était prêt à sacrifier l'outil numéro un pour recruter des médecins en région, le plan des effectifs médicaux.

Ce gouvernement-là nous avait dit que ce serait un gouvernement des régions. Comment il peut encore dire ça aujourd'hui?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, Mme la Présidente, il faut faire attention aux mots, là, mais le député de Pontiac fait un amalgame de mots dans la même phrase qui est complètement décousu.

Moi, ce que j'ai dit, puis vous regarderez un communiqué de presse que j'ai fait il y a quelques semaines, j'ai dit, pour la question des PREM, pour la question de savoir comment un étudiant qui sort puis qui veut aller pratiquer dans la région... on a mis un groupe de travail qui va faire son rapport au début de janvier puis qui va nous dire comment on peut faire pour s'améliorer. On n'a aucune intention de pouvoir annuler quoi que ce soit. Je pense que c'est de faire un faux amalgame de ce que j'ai dit et écrit qu'on était là, Mme la Présidente. Alors, je veux juste qu'on précise les choses, qu'on dise les choses comme elles sont.

Et je crois qu'on a, Mme la Présidente, des gens qui veulent travailler en région. C'est à nous de leur donner les conditions pour qu'ils puissent vouloir travailler en région.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Attention à vos propos, aux amalgames. Alors, soyez prudents. Première complémentaire, M. le député de Pontiac.

M. André Fortin

M. Fortin : Oui. Le problème, c'est que le ministre de la Santé, il change d'idée comme il change de chemise, hein? Il en voulait tellement, du privé. Là, il n'en veut plus. Il y a quelques semaines, il nous sortait un communiqué pour nous dire : Ah! les PREM, il faut aller jouer là-dedans. En fin de semaine : Vous aurez une obligation de pratique au Québec, mais vous pourrez le faire où vous voulez. Ça, c'est le ministre de la Santé.

Mme la Présidente, moi, je suis un député de région, ici, là, puis je le sais, à quel point c'est difficile de recruter un médecin à Fort-Coulonge. Je suis sûr que c'est la même chose à Sainte-Anne-des-Monts ou à La Sarre.

Est-ce qu'il peut nous garantir, nous garantir qu'il ne sacrifiera pas les médecins en région dans sa négociation?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Mme la Présidente, je vais le redire, s'il y a quelqu'un en face, dans le gouvernement libéral, qui n'a pas vu venir le vieillissement de la population puis qui a gelé l'embauche, Mme la Présidente, je vais le dire très doucement, qui a gelé l'embauche des médecins pendant des années... Et nous, quand on est arrivés au gouvernement, on a fait passer l'embauche des médecins de 800 à 1 200.

Alors, Mme la Présidente, je ne viendrai pas prendre de leçons du gouvernement libéral sur la préparation des médecins dans le réseau de la santé. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Bon, quand le ministre a déposé une réforme sur les agences de placement des infirmières, là, c'était une bonne idée, mais le ministre a tourné les coins ronds. Et qui en a fait les frais? C'est les patients sur la Côte-Nord.

Là, il nous présente une réforme sur les médecins, mais il ne peut pas faire la même chose avec les médecins, il ne peut pas leur dire : Je vous force à aller au public, mais, inquiétez-vous pas, en contrepartie il n'y aura plus d'obligation d'aller en région. Les patients des régions méritent mieux que de faire les frais d'une négociation de la part du ministre de la Santé.

Est-ce qu'il peut leur garantir cet accès-là qu'ils ont besoin, en région?

• (14 h 30) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...Mme la Présidente, vous m'avez dit que je ne peux pas faire le choix du mot «amalgame», mais je ne sais pas quoi utiliser, là, parce que, je vais vous dire franchement, on n'a jamais pris cette position-là, qu'on voulait changer ces choses-là.

Alors, M. le député de Pontiac, il peut bien vouloir le faire, Mme la Présidente, j'ai dit clairement, dans un communiqué, qu'on voulait revoir ça avec un groupe d'experts, avec les DRMG. Je leur ai demandé de regarder, au mois de janvier, s'ils pouvaient faire ce rapport-là pour les PREM qui seront donnés en septembre 2025. Je ne peux pas être plus clair que ça, Mme la Présidente.

Alors, si le député décide d'aller de ce côté-là, c'est son choix. Moi, ce que j'ai demandé, c'est aux experts de nous aider, comme on le fait pour le privé, comme on le fait pour la prévention, de se faire aider pour avoir des politiques...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. En principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Recours au secteur privé dans le réseau de la santé

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Merci, Mme la Présidente. Il y a deux ans, en campagne électorale, tous les caquistes ici présents faisaient campagne avec leur plateforme électorale sous le bras en relayant la promesse du premier ministre : Il faut encore plus de privé en santé. C'était la promesse-phare de leur plateforme électorale en santé, et je cite, un rôle accru pour le privé, construire des mini-hôpitaux privés. Privé, privé, privé.

À Québec solidaire, on a passé deux ans à essayer de leur faire comprendre que ça ne peut pas marcher, que, si on laisse le privé aspirer toutes les ressources, bien, notre réseau public, là, il ne va jamais marcher. Qu'est-ce que le premier ministre nous répondait? Vous êtes des dogmatiques, à Québec solidaire, vous êtes pour le statu quo, vous êtes contre l'innovation. Aïe! ça a mal vieilli, hein, Mme la Présidente.

Ce matin, revirement total, virage à 180 degrés du ministre de la Santé. Le parti qui voulait encore plus de privé en santé nous dit maintenant : On en veut moins, du privé, en santé, on veut, je le cite, «se sevrer du privé». Quel revirement spectaculaire! C'est comme si les libéraux se mettaient à militer pour l'indépendance du Québec.

Maintenant que le premier ministre a changé de position, est-ce qu'il peut nous confirmer que ça signe l'arrêt de mort de son projet de mini-hôpitaux privés?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, on a effectivement deux partis qui sont complètement à l'opposé : un parti dogmatique, qui est Québec solidaire, et un parti pragmatique, qui est la CAQ. Nous, on pense, de notre côté, que parfois c'est plus efficace, le privé, parfois c'est moins efficace, le privé. On choisit, de façon pragmatique, ce qui est le mieux pour les Québécois.

Je vous donne quelques exemples, Mme la Présidente. Il y a beaucoup de médecins de famille qui pratiquent dans des cliniques privées. Je ne croirais même, là, pas me tromper en disant : Il y a sûrement quelques députés, à moins qu'ils soient vraiment dogmatiques, qui ont un médecin de famille dans une clinique privée.

Je vous donne un deuxième exemple, Mme la Présidente. Pendant la pandémie, on a regroupé des chirurgies au privé pour être plus efficaces. C'est plus efficace que dans un hôpital, où c'est mélangé avec toutes sortes d'urgences. Puis on va continuer de le faire, puis peut-être, dans certains cas, de le faire davantage.

Par contre, prenons les agences de privé, les agences privées pour les infirmières, ça coûte très cher. Mme la Présidente, c'est une des grandes fiertés du ministre de la Santé : depuis un an, on a réduit le recours aux agences privées de santé de 50 %, 50 %.

Donc, j'espère que le chef de Québec solidaire va se lever puis dire : Bien, parfois, le gouvernement fait des bons coups, au lieu de tout le temps chialer.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Première complémentaire.

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Je vais le donner dans le mille au premier ministre. En effet, je salue leur changement de position spectaculaire. Je me réjouis de leur recul complet. Ils promettaient, en campagne électorale, plus de privé. Aujourd'hui, ils nous disent : Moins de privé. C'est un progrès, Mme la Présidente.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Je répète ma question au premier ministre : Peut-il nous confirmer que, puisqu'il veut réduire la présence du privé en santé, il n'y aura pas de mini-hôpitaux privés?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, on a encore une preuve, là, Québec solidaire, c'est dogmatique, c'est mur à mur. On n'est pas un petit peu dans le privé, un petit peu dans le public, c'est : Nous, le privé, c'est des monstres, il ne faut pas toucher à ça, Mme la Présidente.

Bon, je reviens à mes exemples. Chirurgies. Je ne peux pas croire que Québec solidaire n'est pas content que, pendant la pandémie, il y ait des dizaines de milliers de Québécois qui aient pu avoir une chirurgie au privé, payée avec la carte d'assurance maladie. C'est là que Québec solidaire ne comprend pas. Quand on dit qu'on veut regarder, dans certains cas, pour augmenter le privé, c'est le privé payé avec la carte d'assurance maladie. Ça veut dire gratuit.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Deuxième complémentaire.

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : O.K. Là, ça commence vraiment à être dur à suivre, parce que, là, tout le monde a entendu la réponse du premier ministre, là, il nous dit : Je vais continuer à construire des mini-hôpitaux privés, mais je vais interdire aux nouveaux médecins de venir travailler dedans. Comment ça va marcher, son affaire?

Que le premier ministre ait la cohérence de son ministre de la Santé et reconnaisse qu'il faut moins de privé en santé, au Québec, puis ses minihôpitaux, c'est un projet...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le premier ministre.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : S'il vous plaît, gardez le silence. M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, on forme des médecins à grands frais dans nos universités, on forme des médecins à grands frais dans nos universités, puis il y en a qui s'en vont en Ontario, il y en a qui s'en vont au privé. On dit : Pour un certain nombre d'années, vous devriez travailler au public. Bon, il est d'accord avec ça. Ça veut dire qu'il faut utiliser la clause dérogatoire. Oh! Là, Québec solidaire va être fâché. La clause dérogatoire, on ne touche pas à ça.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : S'il vous plaît! En complémentaire, M. le... En principale, M. le député de Rosemont.

Recours au secteur privé dans le réseau de la santé

M. Vincent Marissal

M. Marissal : O.K. Je ne pensais pas qu'on irait là, là, mais je n'irai pas là, moi, je n'irai pas dans la clause dérogatoire, certain, là, non, parce qu'il y a eu du progrès, là, il y a eu du progrès, de l'autre côté, puis on est très contents.

Je cite : «Je pense qu'on est rendus très près d'être capables de se sevrer graduellement du privé.» N'ajustez pas votre appareil, mesdames messieurs, ce n'est pas moi qui ai dit ça, ce n'est pas les vilains syndicats, c'est le ministre de la Santé qui a dit ça ce matin, avec enthousiasme. Puis d'ailleurs le premier ministre n'a pas reçu le mémo, là, on a passé deux heures à dire qu'on allait arrêter de se traiter de dogmatiques, là, parce que ça ne va nulle part, ce genre d'étiquette. Alors, voilà. C'est dit.

Le ministre reconnaît qu'on est allés trop loin avec le privé. Bravo! Encore là, on avance dans la réflexion. Alors, par souci de cohérence, là, vu qu'il veut se sevrer du privé, puis là-dessus on va être tellement d'accord, là, on va être tellement d'accord, je pense qu'on va aller faire du bicycle ensemble, tellement on est d'accord, par souci de cohérence, là, est-ce qu'il peut cesser d'émettre des permis pour des nouvelles cliniques privées, puisque, de toute façon, il veut s'en sevrer?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, écoutez, je pense qu'on n'a pas entendu la même interpellation ce matin, Mme la Présidente. Je veux juste corriger quelque chose, je l'ai corrigé devant certains journalistes tout à l'heure, puis ça, c'est de ma faute, je le dis, le mot «sevrage» s'applique aux agences privées, et on a dit qu'on voulait faire un sevrage complet. Je n'ai pas utilisé le bon mot quand j'ai parlé de sevrage pour le privé, parce qu'on en veut, du privé, on en veut, du privé. Ce que j'ai dit, c'est qu'il fallait mieux l'encadrer. Et ce que j'ai dit pendant deux heures, c'est que le privé était complémentaire au public, qu'en ce moment on en a beaucoup. Ça s'explique par ce qu'on a voulu faire pour les patients durant la pandémie.

Alors, vous pouvez me reprocher d'avoir utilisé à mauvais escient le mot «sevrage» une fois durant la présentation. Parfait. Je le reconnais. Notre objectif, ce n'est pas de se sevrer du privé. Notre objectif, c'est d'encadrer le privé, comme on l'a fait depuis avec plusieurs mesures. Puis, Mme la Présidente, moi, je reconnais, lorsque j'ai choisi le mauvais mot, et je le dis aujourd'hui très clairement.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Première complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Ouf! «Je pense qu'on est rendus très près d'être capables de se sevrer graduellement du privé.» Ça a été dit, là. Et il m'arrive d'être en désaccord avec le ministre, mais il parle français comme moi et, normalement, il peut être assez clair dans ses affaires. Là, pas mal tout le monde a compris ça, là. Là, tous les amis journalistes vont être en train de faire des erratums, là, parce qu'on a tous mal compris ce qu'il disait. Je suis un peu... Je suis un peu «flabbergasté», là.

Est-ce que le ministre peut vraiment nous expliquer ce qu'il voulait dire...

• (14 h 40) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Écoutez, écoutez, Mme la Présidente, là, je vais être très clair, là, je viens de vous dire : Dans le cas des agences privées, c'était le bon terme, on veut s'affranchir complètement des agences, on a un programme sur trois ans. Le mot «sevrage» ne s'appliquait pas au privé. J'ai fait cette erreur-là ce matin, je la corrige. Vous pouvez dire que c'est un recul, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, pas de problème. Moi, je sais ce que j'ai dit. Je sais que je l'ai corrigé. Et je sais que notre principe, c'est que le privé soit complémentaire au public, puis on est en train de faire la transition, parce que c'est ça que les Québécois ont besoin, c'est d'être servis quand ils en ont besoin. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En deuxième complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Bon, tout le monde a le droit de se tromper, mais on va s'entendre ici que l'erreur est assez spectaculaire, là. Le titre de l'interpellation, c'était sur le privé en santé, pas sur la fin des agences. Ça, ça fait deux ans qu'on a eu ce débat-là, là. Il faudrait se mettre à jour, là. On l'a eu, ce débat-là. Puis effectivement vous allez dans le bon

sens là-dessus. Je vous invite à aller dans le bon sens de ce que vous avez dit ce matin, effectivement, qu'on se sèvre du privé, parce qu'il est en train de liquider nos ressources humaines dans notre réseau public.

Alors, vous en voulez plus ou moins, du privé? Expliquez-moi, là, je ne vous suis pas.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...ce que je trouve intéressant, Mme la Présidente... Puis, quand le député dit qu'il ne me suit pas, on a trois, quatre mois pour en parler, parce que ce qui est beau de ce qui a été annoncé dans les derniers jours, c'est que ça va susciter, puis je le vois déjà... ça va susciter un très beau débat public.

On a eu un moment très difficile avec la pandémie. Il a fallu poser des gestes très importants avec le privé, très importants, puis je salue les gens qui ont été là pour nous aider à ce moment-là. On en avait besoin. Puis, quand on parle du privé, on parle des pharmaciens, là, qui nous ont aidés dans la vaccination. C'est incroyable de ne pas comprendre ça. Mais ce n'est pas grave. On a fait des gestes très importants.

Là, on a la chance, Mme la Présidente, d'arriver à une période de transition où on dit : C'est quoi, maintenant, la vision de notre système public? Voilà. On pourra continuer. On a trois mois pour le faire. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Maintenant, en principale, M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

Application de certaines dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Il y a dans mon comté un organisme très bien connu appelé Le Chic Resto Pop. D'ailleurs, je salue le directeur, M. Simard, qui est dans les gradins avec nous aujourd'hui.

Au Chic, on sert plus de 800 repas abordables par jour, et la demande explose depuis la crise du coût de la vie. Le Chic s'est vu octroyer 670 000 \$ de financement fédéral pour livrer des centaines de repas par semaine à 200 aînés dans le besoin, mais il ne peut pas toucher à la subvention sans la permission du gouvernement du Québec, c'est la loi M-30.

Heureusement, une solution existe, la loi permet au gouvernement de signer des exemptions. Le gouvernement le fait très souvent, et, juste en 2024, il l'a fait pour le programme CanExport, Opération haute vitesse Canada-Québec, Fondation canadienne pour l'innovation, pour des projets d'infrastructures de recherche, des programmes que j'imagine très importants, qui méritaient l'exemption aux yeux du gouvernement de la CAQ.

Mais pourquoi pas une exemption également pour permettre à 200 aînés dans Hochelaga-Maisonneuve de manger à leur faim?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre responsable des Relations canadiennes.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci, Mme la Présidente. On touche quelque chose de très important ici, d'abord la dignité des gens, ensuite le soutien que le gouvernement doit apporter à des organismes qui prennent soin des plus démunis, des plus vulnérables, et ensuite, bien, il est de notre responsabilité collective à tout le monde ici, dans cette salle-là, de défendre l'autonomie du Québec, de défendre les champs de compétence du Québec.

On a des lois, la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, que certains appellent la loi M-30, qui nous permettent de nous tenir debout et d'affirmer à Ottawa, quand il vient essayer de gérer le Québec à la place du Québec, dire : Non, vous ne passerez pas ici, et de le faire fièrement.

Ça ne veut pas dire qu'on abdique. Ça ne veut pas dire qu'on ne continue pas de se battre pour aller chercher chacun des dollars qui nous appartiennent, parce que c'est l'argent des Québécois qu'on envoie à Ottawa et qui doit revenir. Je veux vous rassurer, chers collègues, Mme la Présidente, les organismes qui nous écoutent, on n'a pas abandonné. Encore hier soir, je discutais avec des ministres fédéraux. J'espère qu'on va trouver une voie de passage. Avec ma collègue, on a été extrêmement responsables. J'espère qu'on va trouver cette entente pour que les sommes se rendent le plus vite possible auprès des personnes vulnérables.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Première complémentaire.

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Le ministre me dit : Les champs de compétence, vous ne passerez pas, mais, dans les nombreuses exemptions qui sont faites par le gouvernement, récemment, il y a eu le programme Le Canada en fête. Qu'est-ce que ça fait, ça, Le Canada en fête? Ça finance les fêtes du 1er juillet, les fêtes du Canada. Donc, si je comprends bien, les fêtes du Canada, ça, c'est correct, une exemption, chop-chop, mais le 670 000 \$ pour financer des aides de repas pour les personnes

âgées dans Hochelaga-Maisonneuve, ça, ce n'est pas correct. Feu vert pour la fête du Canada, feu rouge pour l'insécurité alimentaire dans Hochelaga-Maisonneuve? C'est ça, la priorité de la CAQ?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Mme la Présidente, je pense, mon collègue mélange bien des choses. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que j'aimerais ça pouvoir compter sur Québec solidaire. Mais, bon, compter sur Québec solidaire, c'est faire preuve de beaucoup d'espoir. Mais j'aimerais ça pouvoir compter sur tout le monde ici pour faire front commun, pour mettre de la pression sur le gouvernement canadien pour respecter nos champs de compétence.

Quand on reçoit ces sommes-là, parce qu'on fait un protocole avec Ottawa, on s'assure que l'argent va au bon endroit, on s'assure d'une cohérence gouvernementale, parce qu'on soutient les organismes, puis on s'assure aussi de réduire la reddition de comptes, parce que ces organismes-là, sur le terrain, ils ont d'autres choses à faire que de remplir des formulaires, faire des rapports. Ce qu'on fait, c'est plus d'argent directement pour le service à la mission, moins pour la bureaucratie. Êtes-vous d'accord avec ça?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En deuxième complémentaire.

M. Alexandre Leduc

M. Leduc : Des exemptions, Mme la Présidente, il y en a à la pelletée : Programme canadien de nutrition prénatale, Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. Il y a des choses sur les poissons, il y a la SHQ, Investissement Québec, des projets autochtones à la pelletée, et il y a Le Canada en fête.

Vous avez dit oui pour une exemption pour les fêtes du Canada le 1er juillet, mais non pour financer des lunches pour les aînés d'Hochelaga-Maisonneuve. C'est quoi, les priorités de la CAQ? Revenez à la raison, M. le ministre. Signez l'exemption, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Mme la Présidente, je pense, encore, que mon collègue entretient une certaine confusion, mais je veux rassurer les gens qui nous écoutent. Ma collègue et moi, la ministre des Aînés, on a communiqué sans relâche, puis je l'ai fait encore jusqu'à hier soir, je pense qu'il était rendu 10 heures, hier soir, on continue de discuter pour qu'à Ottawa le ministre MacKinnon prenne le document qui est sur son bureau, parce qu'on lui a envoyé un protocole d'entente, rédigé, signé de notre côté, il n'a qu'à le signer pour que cette entente soit en vigueur, que l'argent soit transféré et qu'il se rende aux personnes vulnérables.

Joignez votre voix à la nôtre. Faisons entendre raison à Ottawa. Défendons à la fois nos champs de compétence et les personnes vulnérables. On peut-tu compter sur vous pour ça?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En principale, Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Construction d'un poste électrique d'Hydro-Québec dans le Quartier latin

Mme Manon Massé

Mme Massé : Imaginez, Mme la Présidente, un mégaposte de transformation électrique de 325 kilovolts ici même, en face du parlement du Québec. Vous me dites : Ça n'a pas de bon sens, ça ne peut pas. Mais c'est exactement ce qui est en train d'arriver actuellement dans ma circonscription, face à la BANQ. On parle d'un mégaposte industriel dont l'acceptabilité sociale laisse vraiment à désirer.

Bien sûr que, la transition énergétique, on en a besoin, on s'entend. Ça fait sept ans que ça se négocie dans l'ombre, et nous voilà devant presque un fait accompli. Bien sûr que le terrain de la BANQ, c'est la solution facile, juste à côté. Ceci étant dit, il n'y a pas d'acceptabilité sociale.

Alors, Mme la Présidente, est-ce que la ministre de l'Énergie peut s'engager à encourager l'étude d'hypothèses qui ne défigureront pas l'espace culturel important de la BANQ et ne pas signer le décret?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, Mme la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui. Merci, Mme la Présidente. Bien, on s'entend avec Québec solidaire pour dire que la transition énergétique est d'importance et qu'il faut s'y engager. Maintenant, ce que ça veut dire, c'est qu'il faut aussi rehausser

la production nationale d'électricité, et c'est ce dans quoi s'engage Hydro-Québec au cours des prochaines années. Alors, on les accompagne dans ce processus-là. On veut, bien sûr, miser aussi sur l'efficacité énergétique, mais il n'en demeure pas moins que la demande énergétique va croissant avec la transition énergétique.

Alors, considérant le poste auquel fait référence ma collègue, eh bien, différentes options ont été considérées. Donc, on n'a pas nécessairement mis de côté l'idée de déménager ce poste électrique, mais il n'en demeure pas moins que ça devenait impossible, pour Hydro-Québec, d'établir ça, ce poste-là, ailleurs que dans le territoire... le terrain qu'évoque ma collègue. Alors, différentes options ont été analysées. Maintenant, il s'avère que c'est vers l'option du déménagement à côté de la bibliothèque qu'Hydro-Québec s'engage. Donc, on va travailler ça de manière à ce que l'acceptabilité sociale soit au rendez-vous.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Première complémentaire.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Mme la Présidente, j'aimerais que la ministre prenne acte qu'Hydro-Québec, au moment où j'ai soulevé le doute de la possibilité d'installer ce poste-là sur deux sites, bien, ils ont dit : On commence à étudier la situation.

Alors, nous, ce qu'on veut, c'est une consultation qui va nous permettre, comme citoyens et citoyennes, de pouvoir amener des pistes et de travailler avec les documents qu'a Hydro-Québec. Alors, est-ce que la ministre va m'accompagner là-dedans?

• (14 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, Mme la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui. Alors, Mme la Présidente, la situation a été analysée sur le plan technique par Hydro-Québec. Ce sont des analyses très complexes qui ont été menées. Et la résultante, la conclusion de cette analyse fait en sorte qu'il y aura un déplacement de ce poste sur le terrain adjacent, c'est-à-dire celui situé à côté de la bibliothèque.

Maintenant, on veut s'assurer que le côté esthétique de ce déplacement... de ce nouveau poste, en fait, soit au rendez-vous. On sait que c'est un secteur qui est d'importance, qui est situé au coeur du Quartier latin, donc on veut s'assurer que l'esthétique du... de l'équipement ne défigure pas, en fait, le lieu. Donc, on va faire un appel à projets, un appel à projets pour faire en sorte que, justement, il puisse s'intégrer adéquatement.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En deuxième complémentaire.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Je comprends, Mme la ministre, que, si vous ne l'avez pas signé, le décret, vous n'êtes pas loin, vous parlez comme si c'était un état de fait. Moi, je vous dis qu'il y en a, des solutions. Le terrain juste de l'autre côté, qui... qui appartient, pardon, au Groupe Aquilini est déjà creusé sur deux étages. Hydro-Québec ne semble pas avoir tenu compte de cette situation-là. Et, en plus, ce promoteur-là, il est prêt à s'asseoir et discuter avec Hydro-Québec.

J'ai besoin de vous, Mme la ministre. Est-ce que vous allez être présente et ne pas signer ce décret-là?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidence. En réponse, Mme la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui. Merci, Mme la Présidente. Donc, le terrain qui est évoqué par ma collègue de Sainte-Marie—Saint-Jacques a été considéré par Hydro-Québec. C'est d'ailleurs mentionné dans la lettre que je lui ai fait parvenir en réponse à sa demande sur cette question-là.

Donc, je reviens au fait que le terrain considéré est celui qui est adjacent. Et, dans le cadre de l'élaboration de ce projet-là, il y a un appel à projets qui va être fait. Donc, on veut s'assurer de la bonne intégration et de l'harmonie qu'aura cette structure en regard du quartier environnant. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Donc, en principale, je suis prête à reconnaître un membre du Parti québécois. Alors, M. le député de Jean-Talon.

Application des dispositions de la Charte de la langue française aux cégeps

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Mme la Présidente, on recevait ce matin le Commissaire à la langue française en commission parlementaire. Il est l'auteur d'un rapport colossal sur la situation de la langue française qui a été publié la semaine

dernière. Rappelons que c'est un poste qui a été créé pour conseiller le gouvernement. Dans son rapport, il affirme ce qui suit : «Les parcours scolaires uniquement francophones favorisent largement l'utilisation du français au travail, tandis que les parcours anglophones ou mixtes tendent à la réduire, y compris chez les francophones.» Statistique Canada, en 2022, a dit exactement la même chose : «La langue d'enseignement du dernier diplôme s'avère être le principal facteur associé à l'utilisation prédominante de l'anglais en milieu de travail au Québec.» Les avis d'experts s'accumulent dans ce sens-là.

Ce gouvernement répète sans cesse qu'il faut écouter la science. Eh bien, la science, elle a parlé et elle est sans équivoque.

Ma question au ministre de la Langue française : Est-ce qu'il va s'engager, oui ou non, à appliquer la loi 101 aux cégeps?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre de la Langue française.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Effectivement, le commissaire a déposé des rapports. Il nous reviendra, il était présent ce matin en commission, il va nous revenir bientôt avec des propositions, des modifications législatives, peut-être des plans d'action à adopter, en plus de ce qu'on a déjà déposé, parce qu'il faut dire qu'on a bougé énormément et rapidement, notamment avec l'adoption de la loi n° 96, pilotée par mon collègue l'actuel ministre de la Justice. Ensuite, on a travaillé à six ministres avec le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française, on a adopté des mesures qui sont, ma foi, très audacieuses, en travaillant, d'ailleurs, sur ce plan d'action là à six ministres.

J'avais lancé... tendu la main à des représentants des oppositions. Je remercie ma collègue du Parti libéral qui a participé à cette rencontre, qui était très intéressante. Même chose, Québec solidaire. Malheureusement, le député de Matane, relancé à plusieurs reprises, n'a jamais trouvé du temps, au fil des mois, pour une rencontre privée constructive, préférerait s'opposer que contribuer. C'est comme une espèce de logique. On est dans l'opposition, on s'oppose. On ne veut pas contribuer, on ne veut pas proposer. Mais maintenant, après, par contre, quand les décisions sont prises, quand les politiques sont là, bien, ils sont là, par contre, pour, bien sûr, nous dire qu'est-ce qu'on aurait dû faire, alors qu'eux ne l'ont jamais fait.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Première complémentaire.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Typique, hein, quand on parle de langue française, on nous parle de l'urgence d'agir, puis là, aujourd'hui, on nous parle de réunions, puis de procédures, puis qu'on prend son temps. Le Commissaire à la langue française, le Commissaire à la langue française indique la voie à suivre, et la proposition, elle est sur la table. Ce n'est pas le chemin, c'est où est-ce qu'on veut aller qui compte.

Est-ce que, oui ou non, le ministre compte appliquer la loi 101 aux cégeps? La question est simple.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Bien, Mme la Présidente, il y en a une, loi, au Québec, qui, maintenant, fait que la Charte de la langue française s'applique au réseau collégial, et ce n'est pas le Parti québécois qui a voté en faveur, c'est Québec solidaire. La semaine passée, je pense, j'ai commis une erreur à cet égard-là, d'ailleurs, c'est Québec solidaire qui a voté en faveur. Le PQ a voté contre. Et quels sont les effets de cette loi? Bien, ils sont ici, sur le tableau, très clairs, loi n° 96, contre laquelle vous avez voté, cher collègue. On voit que ça, c'est la montée du nombre d'étudiants dans le réseau collégial anglophone. Arrive la loi n° 96, et il y a une pente régulière descendante, on appelle ça une tendance, en démographie, très, très claire où on voit le nombre d'étudiants diminuer dans le réseau collégial anglophone. Mais vous avez voté contre ça, vous autres.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Deuxième complémentaire.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : De la procédure puis là, maintenant, des tableaux. Le Commissaire à la langue française, le Commissaire à la langue française indique la voie à suivre dans son rapport, 41 syndicats locaux de professeurs, deux fédérations d'enseignants, l'Association québécoise des professeurs de français disent tous la même chose : Ça prend l'application de la loi 101 aux cégeps.

La question, elle est simple, je la repose : Est-ce que, oui ou non, le ministre s'engage à appliquer la loi 101 aux cégeps?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Bien, Mme la Présidente, je vais présenter l'autre côté du... Ici, on voit ce qui s'est passé dans le réseau anglophone. Ça montait, ça descend. De l'autre côté, regardez, une courbe qui est inversée. Quand on dit : Il faut inverser le déclin de la langue française, c'est ça qu'on a fait dans le réseau collégial. Donc, ça, c'était le pourcentage d'étudiants francophones, en bleu, hein, dans le réseau... dans les cégeps, et maintenant ça augmente dans nos cégeps francophones, la tendance est à la hausse. Mais vous avez voté contre ça, vous. C'est particulier de toujours dire que les gens qui en font plus que nous en font moins, mais ça vous appartient, au Parti québécois, c'est comme ça.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En principale, Mme la députée de D'Arcy-McGee.

Sécurité à proximité de La Maison Benoît-Labre

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. La semaine dernière, la publication de chiffres dans un rapport de la SPVM sur le bilan de la criminalité à proximité de La Maison Benoît-Labre démontre clairement que les craintes des parents des élèves de l'école primaire Victor-Rousselot ont eu raison. Augmentation de 1 800 % des appels liés aux voies de fait et aux bagarres, augmentation de 800 % des méfaits, augmentation de 93 % des crimes contre la personne. Une femme a été poignardée tout près de l'établissement.

En août, le ministre des Services sociaux a enfin réalisé qu'il devait demander la relocalisation du centre de jour de La Maison Benoît-Labre. Mme la Présidente, le ministre des Services sociaux a finalement admis, en août, qu'il s'inquiète de la situation, mais on ne voit aucun avancement.

Ça donne quoi, que le ministre soit inquiet, s'il ne fait rien? On demande au ministre d'agir plutôt qu'uniquement s'inquiéter.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : En réponse, M. le ministre responsable des Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je remercie la députée de D'Arcy-McGee de sa question, qui va me permettre de dire tout ce qu'on a fait à propos de La Maison Benoît-Labre. Il faut noter que le rapport termine au mois de juillet, qui était dans les journaux. Et nous, on s'est assis avec le comité citoyen, le député de Saint-Henri—Sainte-Anne et La Maison Benoît-Labre, l'école Victor-Rousselot, pour augmenter de façon significative, un, les travailleurs de rue autour de la maison... autour de La Maison Benoît-Labre, deux, les interventions à l'entrée et à la sortie de l'école, pour rendre l'école sécuritaire, et, trois, l'atteinte au niveau du quartier au complet, pour sécuriser tout le Sud-Ouest, Mme la Présidente. Et, depuis qu'on a fait ça, on voit que les plaintes ont diminué, Mme la Présidente.

Maintenant, ce qu'on veut, c'est sortir le centre de consommation supervisée qui est à côté de l'école. Ça, j'en conviens. Il faut faire ça de façon intelligente. Au Québec, on a besoin d'une politique claire pour l'usage... pour sortir les toxicomanes de la rue. Et ça, Mme la Présidente, on l'a fait pour la santé mentale. On va le faire pour la toxicomanie en temps et lieu, dès qu'on pourra, Mme la Présidente.

• (15 heures) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique Motions sans préavis. Et, pour ce faire, je vais céder la place à M. le vice-président, le troisième vice-président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, bonjour, collègues. À la rubrique des motions sans préavis, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant l'opposition officielle. M. le député de Marquette.

Demander au ministre de la Santé de resserrer la réglementation des produits liés au vapotage, d'en assurer une application vigoureuse et de mettre en oeuvre les recommandations formulées par le directeur national de santé publique visant à mieux encadrer le vapotage

M. Ciccone : Merci, M. le Président. Alors, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Rosemont, le député des Îles-de-la-Madeleine et la députée de Vaudreuil : «Que l'Assemblée nationale prenne acte que le vapotage, particulièrement chez les jeunes, est une problématique de santé publique en croissance;

«Qu'elle constate les défis auxquels l'actuelle réglementation visant l'interdiction de la vente de saveurs pour vapotage, mise en place par le ministre de la Santé l'an dernier, fait face, notamment par rapport aux tactiques néfastes, telles que le commerce clandestin en ligne qui se fait à travers les frontières provinciales;

«Qu'enfin, elle demande au ministre de la Santé de resserrer la réglementation des produits liés au vapotage, d'en assurer une application vigoureuse et de mettre en place l'entièreté des sept recommandations formulées en août 2020 par le directeur national de santé publique visant à mieux encadrer le vapotage.»

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : Consentement, sans débat, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il y a consentement, sans débat. M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : Un vote électronique, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, un vote a été demandé. La période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 102
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est adoptée.

La prochaine motion revient au deuxième groupe d'opposition, et je reconnais Mme la députée de Mercier.

Mme Ghazal : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des propos de la rapporteuse spéciale de l'ONU, Francesca Albanese, en date du 3 novembre dernier, à l'effet que nous assistons au premier génocide colonial diffusé en direct en Palestine.»
Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : Il n'y a pas de consentement, M. le Président.

Une voix : ...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, ici, on a des règles en notre Assemblée. Le député de Maurice-Richard est un radical, il ne respecte pas notre Assemblée...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci.

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le leader... Monsieur... S'il vous plaît! Je suis debout! M. le leader du gouvernement, je suis debout. Je suis debout. S'il vous plaît! Vous connaissez les règles, qu'il n'y a pas de commentaire. La seule chose qu'on doit entendre, c'est «consentement» ou «pas de consentement». Alors, merci. Et, M. le député de Maurice-Richard, vous connaissez les règles.

Nous poursuivons, s'il vous plaît. Prochaine motion...

M. Jolin-Barrette : ...je suis d'avis que le collègue de Maurice-Richard devrait retirer ses propos. Et vous savez pourquoi, M. le Président? Parce que les seuls juges du travail des députés, ce sont les électeurs, et on n'a pas à subir l'intimidation et le regard de haut d'un député...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le leader du gouvernement, merci. Monsieur... J'ai tranché. M. le leader, j'ai déjà tranché.

Nous allons poursuivre nos travaux, s'il vous plaît. Prochaine motion...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le leader du gouvernement, j'ai fait un rappel. M. le leader du gouvernement, je vais vous demander de vous asseoir, s'il vous plaît. J'ai fait un rappel direct au député de Maurice-Richard, donc, sur le caractère inacceptable de ses commentaires, puisque la seule chose qu'on doit entendre, et il le sait, lorsqu'on présente une motion, c'est «consentement» ou «pas de consentement». Donc, alors, je le rappelle, je l'ai rappelé et j'ai tranché. Nous allons poursuivre nos travaux, s'il vous plaît, M. le leader.

Alors, nous sommes rendus à la prochaine motion, d'un membre du troisième groupe d'opposition. M. le chef du troisième groupe d'opposition.

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! Au chef du...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le leader, s'il vous plaît! M. le leader, s'il vous plaît! La parole revient au chef du troisième groupe d'opposition.

M. St-Pierre Plamondon : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette... de cette Assemblée — pardon — afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte du constat du Commissaire à la langue française à l'effet que "les parcours scolaires uniquement francophones favorisent largement l'utilisation du français au travail, tandis que les parcours anglophones ou mixtes — pardon, vous me donnerez un instant, M. le Président — tendent à la réduire, y compris chez les francophones;

«Qu'elle souligne également que, selon les travaux du Commissaire à la langue française, la probabilité de travailler principalement en français chute de 89,4 % à 61,6 % à la suite de parcours d'études postsecondaires mixtes en français et en anglais et à 37,1 % à la suite de parcours en anglais seulement;

«Par conséquent, qu'elle demande au gouvernement de légiférer pour étendre l'application des dispositions sur l'enseignement en français de la Charte de la langue française à tout le réseau de l'enseignement collégial.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement.

Et, pour la prochaine motion, qui revient au gouvernement, M. le ministre de la Sécurité publique.

S'opposer à toute interdiction d'accès à des lieux pour les forces policières lorsque leur intervention est requise

M. Bonnardel : M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Westmount—Saint-Louis, le député de Jean-Talon, la députée de Vaudreuil et le député d'Arthabaska :

«Que l'Assemblée nationale déplore les débordements à l'Université Concordia le 31 octobre dernier;

«Qu'elle rappelle que tous les étudiants ont droit à un environnement sécuritaire;

«Qu'elle rappelle que dans un État de droit, comme le Québec, la police est l'institution légitime afin de faire respecter la loi et l'ordre public;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale s'oppose à toute interdiction d'accès à des lieux pour les forces policières lorsque leur intervention est requise.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : ...M. le Président, il y a consentement, sans débat. Et je vous demanderais un vote électronique, s'il vous plaît.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Un vote a été demandé. La période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 102
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est donc adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Alors, nous sommes rendus, maintenant, à la rubrique des avis touchant les travaux des commissions. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, M. le Président.

Donc, j'avise cette Assemblée que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 19 h 15, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des transports et de l'environnement va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, la Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 30, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de l'économie du travail va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 71, la Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 19 h 15, à la salle Pauline-Marois;

La Commission des relations avec les citoyens va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 74, la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 19 h 20, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 76, la loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 19 h 15, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je rappelle aux collègues que les travaux sont toujours en cours...

Des voix : ...

• (15 h 10) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : ... — s'il vous plaît! — donc, si vous avez à quitter, de le faire de manière discrète, s'il vous plaît.

Est-ce qu'il y a consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions? Consentement? Consentement. Merci.

Pour ma part, je vous avise que la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail le mercredi 6 novembre 2024, de 8 heures à 8 h 30, à la salle Pauline-Marois, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de la pétition concernant le respect du cheminement du projet de raccordement de la route Cavendish-Cavendish selon l'échéancier proposé devant le BAPE.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Je vous informe que demain, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion inscrite par Mme la députée de D'Arcy-McGee. Cette motion se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que la politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble pour éviter la rue et en sortir* est désormais âgée de plus de 10 ans;

«Qu'elle prenne acte que, depuis 2014, le portrait de l'itinérance au Québec a grandement changé et que cette réalité s'est intensifiée dans de nombreuses villes du Québec;

«Qu'elle reconnaisse que la situation de l'itinérance s'est grandement complexifiée ces dernières années, notamment avec l'aggravation importante de la crise du logement, la hausse du coût de la vie, les effets délétères de la pandémie de la COVID-19 sur la santé mentale, ainsi que la crise des opioïdes;

«Qu'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à produire, en collaboration avec les partenaires et acteurs sociaux, communautaires, municipaux et institutionnels, une nouvelle politique nationale de lutte à l'itinérance, de devancer le renouvellement de son plan d'action interministériel en itinérance prévu en 2026 et d'inscrire au coeur de ces deux documents la notion de prévisibilité du financement et des ressources, et ce, d'ici la fin de l'année 2025.»

Enfin, je comprends que l'interpellation qui était prévue vendredi dernier, le 1er novembre 2024, entre M. le député de Rosemont et M. le ministre de la Santé, sur le sujet suivant : La montée de la privatisation dans les soins de santé au Québec, a été déplacée à ce matin de 7 h 45 à 9 h 40. Par conséquent, je dois demander s'il y avait bien consentement pour déroger à l'article 298 du règlement relativement à l'horaire habituel des interpellations. Il y avait consentement? Parfait.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Question de directive. Est-ce que le délai pour envoyer des... en fait, des demandes de débat de fin de séance est écoulé?

Le Vice-Président (M. Benjamin) : L'heure limite pour avoir... à 15 h 30.

M. Lévesque (Chapleau) : 15 h 30? Donc, si vous pouviez peut-être patienter un petit moment, on pourrait suspendre, le temps que ce délai arrive.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, nous allons donc suspendre les travaux jusqu'à la fin du délai de réception des débats de fin de séance.

(Suspension de la séance à 15 h 13)

(Reprise à 15 h 30)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, nous allons reprendre nos travaux. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. J'aimerais peut-être que vous m'informiez s'il y a ou non des débats de fin de séance.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de débats de fin de séance, M. le leader.

Ajournement

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup. Donc, je vous demanderais de bien vouloir ajourner nos travaux au 5 novembre, à 13 h 40.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, par conséquent, nous ajournons nos travaux au mercredi 5 novembre... 6 novembre, à 9 h 40.

(Fin de la séance à 15 h 31)